

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

**Présents** : C. Limousin, Maire ; R. Taponard ; G. Bellaton ; L. Mougeot , adjoints ; M. Balain, F. Bérard ; G. Duplantier ; C. Janin ; F. Quinson ; C. Supernak ; C. Vauquelin ; N. Verdegem.

**Excusés** : L. Bourgeois donne pouvoir à Robert Taponard ; R. Verhage donne pouvoir à Lionel Mougeot ; C. Harnay donne pouvoir à Guy Bellaton

**Secrétaire de séance** : C. Supernak

Les CR des réunions du Conseil Municipal des 16 et 20 Juin derniers ainsi que l'ordre du jour du présent Conseil sont approuvés à l'unanimité.

**Présentation de Laure GENIQUET, qui succède à Sylvain TISSOT au poste de secrétaire de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> Octobre.**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATIONS**, toutes prises à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Recrutement de deux agents pour le recensement de la population, qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015 :**

Mme N. CLERTON est nommée en qualité de coordinateur. La rémunération des agents sera calculée à hauteur de 1.10 euro par bulletin individuel et de 1 euro par feuille de logement.

**Incorporation d'un bien vacant et sans maître dans le domaine communal – four de la Charbonnaz :**

Conformément à la procédure des biens vacants fixée par la Loi du 13 Août 2004 et au terme du délai de 6 mois durant lequel aucun propriétaire ne s'est fait connaître, la parcelle du four de la CHARBONNAZ cadastrée section B numéro 470 est présumée sans maître. Le CM décide donc d'incorporer ce bien d'une contenance de 3 ca dans le domaine communal par arrêté municipal.

**Concours du receveur municipal, attribution d'une indemnité de Conseil :**

Le CM accorde l'indemnité de conseil et d'assistance au taux de 100% l'an et l'attribue à M. Alain JANDOT, receveur municipal.

**Acquisition de deux parcelles de terrain, Chemin de la Croix et d'une parcelle située Route de Coutelieu :**

Le CM décide de procéder à l'acquisition à titre gracieux des parcelles B 2245 et B2238, propriétés de M. et Mme PATIN, Chemin de la Croix ainsi qu'à celle cadastrée B1806 propriété de M. Bernard MORET, Route de Coutelieu et désigne R. TAPONARD, premier adjoint, pour signer les actes en la forme administrative

**Reclassement dans le réseau des voies communales d'une partie de la RD 36 b :**

Sur proposition de la direction des routes du Conseil Général, le CM décide de reclasser dans la voirie communale la section de la RD 36 b située entre le carrefour avec la route d'Ambronay et le carrefour avec le chemin de Ronde, d'une longueur de 225 mètres. Le CM approuve le tableau de classement modificatif des voies communales.

**Décisions modificatives au budget communal :**

1-Régularisation de la somme à reverser au STEASA dans le cadre de la convention PUP (Projet Urbain Partenarial) conclue en Mai 2013 avec M. et Mme F. GANDON. 2 - concerne la somme de 5041 euros dont la commune doit s'acquitter auprès du FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

**Convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour les inscriptions aux temps d'activités périscolaires et extrascolaires :**

Le CM autorise le maire à signer une convention pour une durée de 5 ans avec l'ANCV afin de permettre aux parents de régler les inscriptions aux temps d'activités périscolaires et extrascolaire par chèques vacances.

### **Modification des taux de la taxe d'aménagement :**

Cette taxe est exigible depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2012 pour toute création de surface close et couverte supérieure à 5m<sup>2</sup>. **Le CM décide d'abaisser la part communale de 4 à 2% à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour les constructions de type « abri de jardin » d'une surface inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>.**

### **Activités sports et culture, modifications de tarifs :**

La première semaine de chaque période de vacances scolaires (sauf vacances de Noël), des activités sportives et culturelles seront proposées aux enfants de 8 à 14 ans et animées par Justine SEEMAN, coordinatrice des activités scolaires, sur cinq journées complètes de 09h à 16h. Le CM approuve le tarif de 50 euros par enfant et par semaine d'activités.

### **Renouvellement de la convention conclue avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :**

Le CM décide de poursuivre la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité et autorise M. le Maire à signer avec M. le Préfet l'avenant de renouvellement de cette convention.

### **Informations diverses :**

- **Permis de construire** : M et Mme Bellaton Christian : permis modificatif pour ouvertures et façades
- **Déclarations préalables** :
  - M Faget Didier : Transformation d'un garage
  - SCI Pierrepolo : Installation de capteurs solaires
  - Merle François : ravalement de façades
- Affectation du local de l'ancienne épicerie actuellement vacant, à l'usage des associations.
- Le marché pour le TAM se renouvelle en 2015. Discussion prévue avec le Maire d'Ambérieu et les maires du canton pour élargir le périmètre du TAM.
- L. MOUGEOT : J. SEEMAN a pris son poste de coordinatrice le 06/08. Elle intervient également dans le cadre scolaire en appui des enseignantes sur les activités sportives et sur les stages proposés pour les vacances scolaires. **Mise en place du conseil consultatif des jeunes** : chaque Douvrois de 9 à 14 ans recevra prochainement un courrier d'invitation à la première réunion prévue le 24/10. **Groupe de pilotage cantonal** : projet de création d'un groupement d'employeurs pour pérenniser les emplois des différents intervenants sur les communes participantes. Pour Douvres, reconduction du schéma d'organisation des TAP pour la rentrée 2015 avec des changements dans les activités proposées.
- G. BELLATON : le parking de l'école a été goudronné, les peintures refaites, déplacement de la place handicapé sur ce parking, création d'un deuxième emplacement large, non réservé mais destiné aux « familles nombreuses ». Reprise de la voirie Chemin de Coutelieu et Route d'Ambérieu avec renforcement des berges. **Lancement prochain des appels d'offres pour la réalisation de la première phase des travaux route de Coutelieu/Chemin du Paradis.** Réunion à prévoir avec les habitants du quartier de Reilleux pour évoquer la phase 2 des travaux ainsi que la problématique du stationnement. Attente des devis pour abattage des arbres jugés dangereux sur le domaine public.
- R. TAPONARD : le rapport d'activité 2013 du SIEA disponible à la lecture en Mairie. Fibre optique attendue courant 2015. Clos Buisson : toiture et façade réparés. **Dégradations à l'arrière de la salle des fêtes, préjudice potentiel non négligeable.** Montée à Taponnet, les dépôts sauvages de tuiles et ciment sur terrains particuliers interdits.
- F. QUINSON : comité de fleurissement, prochaine réunion pour bilan de fin d'année.
- M. BALAIN : jeux de ballons autour de l'église. Panneau d'interdiction commandé.

**21H22 CLOTURE DE SCEANCE.**

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DU PUBLIC

L. ROSSETTI :

*Présence de L. GENIQUET lors de chaque future réunion du Conseil* : Réponse négative du Maire.

*Affectation de l'ancienne cantine du Clos Buisson à quel usage* : utilisation possible par le Clos des P'tits Loups et par les intervenants dans le cadre des TAP.

*Chemin de St Denis, problème d'eau stagnante sur la route* : solution en cours d'étude, travaux prévisibles.

S. GOMES :

*Un bilan de la rentrée scolaire avec la mise en place des nouveaux rythmes et des TAP sera-t-il fait ?* De nombreux retours positifs sur la qualité des intervenants et les choix d'activités. Un questionnaire devrait être remis aux parents par les parents délégués début 2015.

*Précisions demandées sur les mises en chantier prévues sur la durée du mandat* : Réfection du réseau d'eaux pluviales quartier de Reilleux : 3 phases de mises en chantier : pour la première, chemin de Coutelieu réseau d'eaux pluviales + mise en sécurité (trottoir et plateau surélevé), chemin du Paradis : réseau d'eaux pluviales + mise en sécurité (trottoir et plateau surélevé). Cette phase est déjà étudiée de manière approfondie, les appels d'offres vont être lancés. Suivront une seconde phase (chemin des 4 Vies - haut de Reilleux, réseau eaux pluviales et stationnement) puis une troisième (haut de Reilleux - Chemin de la Grosse Pierre, eaux pluviales). **Le Maire rappelle que ces travaux représentent un coût important pour la commune et que leur réalisation doit être étalée dans le temps.**

*Déplacement de la place handicapé dont l'emplacement ancien n'était pas judicieux et création d'une dépose minute, respect du plan VIGIPIRATE ?* Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une dépose minute et que les parents ne doivent pas sortir de leur véhicule. Un rappel est fait régulièrement aux parents en cas de non respect. Cette solution a été privilégiée pour régler le problème du stationnement anarchique devant l'école.

*Fibre optique* : R. TAPONARD fait part des demandes répétées de la municipalité auprès du SIEA et rappelle la problématique des rapports ORANGE/SIEA en cause dans le retard de l'arrivée de la fibre optique.

*Mise en application de la Loi de 2005 sur l'accessibilité dans les ERP, notamment école et salle des fêtes ?* Un groupe de travail a été créé et la municipalité a jusqu'au 1er Octobre 2015 pour déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

*Mme M. GRINAND : des enfants jouent au ballon derrière la salle des fêtes : un panneau d'interdiction de jeux de ballons sera mis*

E. CHANEL :

*De nombreux conducteurs roulent vite, notamment aux abords de la Mairie* : Tous les personnes en voiture, en vélo, à pied, voire en trottinette sont régies par le code de la route et sont tenues de le respecter.

*Mise en place d'un panneau aux entrées de Douvres pour annoncer le « mini marché » du vendredi soir, plus publicité sur le site de Douvres* : Pour les panneaux, nous allons voir. Pour le site, sur la page des artisans, la page relative à M.Chanel peut être modifiée...